



10.026

Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung. Änderung**Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Modification**

BERBERAT DIDIER

Neuchâtel

Groupe socialiste (S)

Berberat Didier (S, NE): Nous nous sommes mal compris, alors. L'idée n'est pas que la Confédération soit la seule à payer. D'ailleurs, la preuve en est que ce programme d'impulsion existe depuis 2003 et que les communes et les cantons ont créé des structures d'accueil il y a très longtemps déjà. Par exemple, dans le cadre de l'expérience que j'ai eue pendant dix ans, l'augmentation du nombre de places pour les structures existantes n'a pas du tout été financée par la Confédération, mais une nouvelle structure a été financée très récemment par la Confédération avec le canton et les communes. Donc, nous sommes bien d'accord pour dire que la Confédération agit à titre subsidiaire avec son programme d'impulsion, mais il est clair que la responsabilité primaire doit incomber aux communes, aux cantons et éventuellement aussi aux partenaires privés, aux entreprises, qui ont un intérêt évident à ce que les structures d'accueil existent pour l'économie.